

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 24/10/2024

N/Réf. : WMB20319_732_PU **WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Léopold Wiener, 34 – École de la Sainte-Famille (= zone de protection parc du Couvent des Sœurs de l'Eucharistie, classé comme site / Inventaire)**
Gest. : AH
NOVA : 17/PFD/1953761
Corr DU: K. BOGAERTS **DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Rénover la cour de récréation**
D. VERISSIMO **donnant sur l'avenue L. Wiener**

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 08/10/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 16/10/2024, concernant la demande sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE



Cour de récréation et son implantation par rapport à l'avenue Wiener (© Google Streetview)

La demande concerne la cour de récréation de l'école de la Sainte-Famille, appartenant à l'ensemble du couvent des Religieuses de l'Eucharistie à Watermael-Boitsfort. Réalisés à la fin du XIXe siècle, le couvent et l'école forment un ensemble patrimonial cohérent qui joue un rôle important comme repère architectural et urbanistique du quartier.



Le bâtiment scolaire est inscrit à l'Inventaire du patrimoine immobilier et est compris dans la zone de protection du parc du couvent, classé comme site par arrêté du 19/07/2007. L'école se situe dans le périmètre du PPAS Wiener adopté par arrêté du 13/01/2011, où elle figure comme une construction à valeur patrimoniale.

Localisation du projet (© Brugis)



Plan du projet extrait de la demande

La demande vise à réaménager la cour de récréation longeant l'espace public, moyennant les interventions suivantes :

- remplacer le revêtement de sol par des pavés béton poreux (réfection du réseau d'égouts),
- reprofiler la partie droite de la cour (battes, revêtement souple, couleurs pastel),
- ajouter un préau devant le bloc sanitaire,
- ajouter un enclos pour vélos et poubelles côté rue,
- renouveler et rehausser la clôture intégrée au muret bas qui longe l'avenue,
- remplacer l'escalier menant vers l'école voisine.

Le projet actuel est similaire à celui examiné par la CRMS en sa séance du 24/04/2019¹ et autorisé par permis du 28/05/2020 (17/PFD/1703704). Le projet ne fut toutefois pas mis en œuvre.

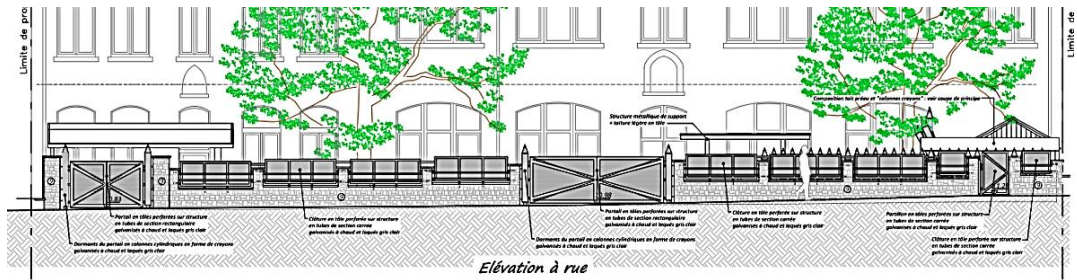
Avis

La CRMS constate l'évolution positive du projet de requalification de la cour comparé à la mouture précédente, et se réjouit que la plupart de ses remarques formulées en 2019 aient été rencontrées : lecture de la façade principale préservée, couleurs atténuées, éléments ludiques moins impactant ... Pour améliorer davantage certains aspects du projet, elle formule les remarques suivantes pour une meilleure intégration des dispositifs compte tenu de la valeur patrimoniale de l'école, et de celle du paysage urbain de l'avenue Wiener.

La CRMS recommande de revoir les dispositifs de protection des arbres, repères paysagers importants dans l'avenue, et de leur système racinaire afin de garantir leur conservation dans des conditions optimales :

- éloigner au maximum l'abri pour vélos et poubelles du cerisier pourpre implanté dans la partie sud de la cour (*Prunus ceracifera 'Pissardii'*) qui présente déjà une inclinaison marquée vers le nord ;
- protéger cet arbre ainsi que le châtaigner implanté entre les entrées (*'Castanea sativa'*) en les entourant d'une clôture et en libérant une zone plantée au droit de leurs zones racinaires d'un diamètre supérieur à celui de la grille prévue (renoncer à cette dernière ainsi qu'au revêtement prévu au pied des arbres).

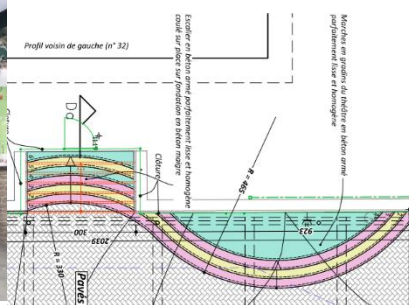
¹ Avis CRMS du 24/04/2019 : [Attribution dossier CRMS / Toewijzing dossier KCML](#)



Élévation de la clôture projetée, extraite de la demande

La Commission souligne l'importance d'une intégration fine des nouvelles clôtures aux murets existants et plus harmonieuse avec la typologie/stylistique de l'immeuble ... Cette remarque s'applique aussi aux abris pour vélos et poubelles, dont l'aspect visuel pourrait gagner en finesse et intégration à la typologie du lieu. Ces éléments pourraient éventuellement être végétalisés.

Pour préserver la cohérence esthétique des dispositifs en moellons qui entourent la cour (murets et




escalier), il serait préférable de dissocier les gradins colorés de l'escalier et de conserver / remettre en état ce dernier, permettant ainsi la conservation de la typologie de l'escalier existant

Escalier existant et situation projetée, documents extraits de la demande

Enfin, il sera important d'accorder une attention particulière au maintien en bon état dans le temps des dispositifs envisagés et à leur entretien nécessaire (pérennité des éléments de couleur).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels